

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'AMNISTIE

On sait que le Sénat est saisi depuis longtemps d'une proposition d'amnistie pour délits de grèves, délits de presse, délits militaires etc., déjà votée par la Chambre des députés. M. Georges Berry demanda la semaine dernière au gouvernement de faire diligence pour obtenir de la haute Assemblée qu'elle adopte ce projet dans le plus bref délai possible.

D'où vient donc cet intérêt subit manifesté par le député nationaliste pour une proposition à laquelle il songeait si peu précédemment? Attache-t-il donc une importance si grande à ce que les grévistes, les journalistes et les militaires voient s'effacer la trace de leurs condamnations? Non. La vérité est que plusieurs amis de M. Déroulède réclament depuis quelque temps du ministère que l'amnistie soit étendue aux condamnés de la Haute-Cour. Des négociations étaient entamées, paraît-il, dans ce but. Sans être aussi difficiles à conduire que les pourparlers engagés entre Berlin et Paris, ils ont nécessité, affirment plusieurs journaux parisiens, des discussions nombreuses.

C'est M. Gauthier (de Clagny), qui, dit-on, s'était constitué l'ambassadeur de M. Paul Déroulède et qui traitait en son nom, des conditions de la paix.

En échange de cette amnistie sollicitée, le ministère a exigé certaines garanties. On affirme que M. Gauthier (de Clagny) a promis que M. Déroulède garderait en France un calme relatif, et se complairait provisoirement dans une retraite discrète. Néanmoins, les ministres plénipotentiaires du prescrit de Saint-Sébastien ont demandé qu'il soit permis aux nationalistes de faire à leur ami une entrée triomphale.

Le gouvernement n'a pas cru devoir refuser à la condition que Déroulède rentrerait aussitôt après dans le silence et le repos.

On assure même que M. Déroulède et son ami Marcel Habert auraient pris l'engagement de ne point poser leurs candidatures dans leurs anciennes circonscriptions électorales.

Toutes ces conditions ont été soigneusement débattues de part et d'autre. Le télégraphe a plusieurs fois fonctionné entre Paris et Saint-Sébastien; puis l'accord une fois conclu sinon signé, le ministère a déposé sur le bureau du Sénat un projet d'amnistie applicable aux condamnés de la Haute-Cour.

Il y a dans ces informations des choses qui nous paraissent inadmissibles. Nous ne comprenons pas mieux l'attitude du Gouvernement que celle de M. Paul Déroulède.

Que le ministère propose l'amnistie c'est son droit et nous n'avons rien à y redire. Cette mesure, plus que toute autre, doit être laissée à l'initiative gouvernementale. Seul, il est bien placé pour savoir s'il peut le faire sans danger. Mais les négociations entamées avec les amis de Déroulède laissent supposer que le Gouvernement le croit en mesure de provoquer quelque trouble. Dans ces conditions, pourquoi le ministère ne se refuse-t-il pas catégoriquement à laisser rentrer en France les condamnés de la Haute-Cour?

Nous lisons dans certains journaux républicains qu'après cinq années d'exil « il serait draconien de soutenir que ces hommes n'ont pas payé leur dette; et leurs fautes furent de celles qu'il peut être nécessaire de réprimer, mais qui, la lutte terminée, appellent l'apaisement et l'oubli ». D'autres écrivent : « Quand il s'agit de pardonner à des égarés, nous n'avons pas le courage de discuter le jour et l'heure... »

Et bien, nous en demandons pardon à nos confrères, mais nous nous faisons une idée toute différente de la situation. Pour nous, l'arrêt de la Haute-Cour n'est pas une punition, un châtiment infligé à des coupables,

c'est une précaution, une mesure de sécurité prise pour protéger la République contre nos adversaires. Nous n'avons rien à « pardonner » à Déroulède et il n'a aucune « dette à payer » à la République. En lui interdisant le séjour de France, on a voulu simplement le mettre hors d'état de nuire. Par conséquent la question à examiner, avant de lui rouvrir les portes, n'est pas de savoir s'il a été assez rigoureusement puni, mais si sa présence en France est de nature à provoquer de nouveaux troubles et de nouveaux complots.

Si oui, il faut le laisser dehors; si non qu'on le laisse rentrer et agir à sa guise. C'est pourquoi nous disons que l'attitude du Gouvernement ne se comprend guère, car, à la fois, il propose l'amnistie et prend des précautions contre elle...

EMILE LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 5 juillet 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion sur les soies étrangères. M. Jean Morel, rapporteur continue le discours en faveur de l'augmentation des droits de douanes sur les soies étrangères.

Il demande des mesures de protection en faveur du travail national.

M. Caillaux combat le projet qui, dit-il, est loin de servir l'intérêt général, il demande l'ajournement du projet.

Séance de l'après-midi

La Chambre examine une proposition déposée il y a plusieurs mois par M. Berteaux concernant les modifications à apporter au règlement de la Chambre en ce qui concerne les scrutins publics.

M. Benoist dit que le seul remède pour empêcher les abus, c'est le vote personnel.

M. Lasies dépose un contre-projet dans ce sens.

M. du Périer de Larsan combat cette motion.

M. Basly demande le renvoi à la commission; et le renvoi est prononcé.

La Chambre aborde la question des retraites ouvrières.

M. Deschanel indique les dangers que présentent les systèmes appliqués en Allemagne, en Belgique; il dépose une motion tendant à demander aux sociétés de secours mutuels d'accorder les secours pour cause de maladie.

M. Mirman voudrait qu'on étendit le système de la loi de solidarité votée en 1903.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 juillet 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Bienvenu-Martin, ministre des cultes, dépose le projet relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat. Le projet est renvoyé aux bureaux; il sera examiné par une commission de 18 membres.

M. Ournac demande que le projet relatif à l'amnistie, ayant un caractère essentiellement politique, soit renvoyé à une commission spéciale.

Le Sénat décide d'attendre que la commission qui fut nommée récemment ait fait connaître sa décision.

Le Sénat aborde le projet relatif à l'organisation de la juridiction d'appel des conseils de prud'hommes.

M. Savary demande au Sénat de voter le projet.

M. Tillaye propose une motion tendant à modifier la composition des conseils de prud'hommes, de façon que les plaideurs ne puissent la connaître d'avance. Les articles 1, 2 du projet sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Révolte des soldats

A Cherson, au champ de manœuvre, des soldats d'un bataillon de discipline tirèrent leur baïonnette pendant l'exercice et se jetèrent sur le capitaine Mirgorodski, qu'ils blessèrent légèrement. Le commandant du bataillon, colonel Dawidoff, se précipita sabre au clair au secours du capitaine, saisit les baïonnettes, et, couvert de sang, voulut rétablir l'ordre dans la compagnie, mais il fut blessé de cinq coups de baïonnette dans le bas-ventre et aux poulmons. Huit des meurtriers s'enfuirent, mais tous, sauf un, furent repris. Malgré la gravité de ses blessures, le colonel Dawidoff réussit à désarmer les mutins et commanda : « Compagnie, en avant ! » et marchant en tête, il ramena ses hommes à la caserne; puis il écrivit son rapport au czar et tomba mort.

La révolte des équipages

Le ministre de la marine a reçu le télégramme suivant de l'amiral Krieger :

« L'équipage du transport le *Prout* s'est révolté. Il a fait prisonnier le commandant et les officiers, et a tué l'enseigne Nesterséfetle contre-maître Kotiline. Lorsque le *Prout* est arrivé à Sébastopol, l'équipage a remis en liberté le commandant et les officiers, et les a priés de reprendre leurs fonctions. »

Un Mémoire des Maréchaux de la Noblesse

Les maréchaux de la noblesse Proubestkoï et Goudovitch ont été reçus par l'empereur et lui ont remis un mémoire rédigé par vingt-six maréchaux de la noblesse qui, d'après le *Messenger du Gouvernement*, est inspiré par un sincère désir de voir la crise actuelle se terminer d'une façon pacifique et exprime l'adhésion des maréchaux de la noblesse à la déclaration des représentants des conseils municipaux reçus le 19 juin par l'empereur.

Le mémoire fait ressortir les nombreux dangers qui résultent de la continuation du désaccord entre le pays et le gouvernement et fait ressortir la nécessité de l'accomplissement immédiat des réformes promises et de la convocation d'une assemblée nationale.

Les signataires du mémoire ajoutent que si ces conditions ne sont pas remplies, il n'y aura aucun espoir de voir la tranquillité se rétablir en Russie.

L'empereur a exprimé sa sympathie pour les idées exposées dans le mémoire et a dit qu'il espérait que le projet de M. Boulliguine, examiné par le comité des ministres, lui serait présenté ces jours-ci.

Le Timbre à deux sous

Le rapport de M. Pastre vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre.

Disons tout d'abord que M. Pastre n'est nullement d'accord avec le gouvernement, en ce qui concerne la surtaxe des imprimés, qu'il combat énergiquement en invoquant à la fois des raisons de fait et de principe.

Si le gouvernement a élevé, dans les proportions que l'on connaît, la taxe des imprimés, c'est évidemment pour atténuer les conséquences financières de la lettre à deux sous.

Sans doute, les préoccupations budgétaires méritent toute l'attention du ministre des finances, mais, d'après M. Pastre, le projet déposé constitue une sorte de trompe l'œil, puisqu'on semble vouloir donner de la main droite ce qu'on tente de retirer de la main gauche.

Le rapporteur examine ensuite et critique, cela va de soi, les conséquences financières exposées par le gouvernement, ainsi que les exagérations dans les dépenses du personnel. Il conclut simplement à l'adoption

du préjudice réclamèrent l'une 75.000 francs. L'autre 25.000 francs qu'elles partageaient généralement entre trois établissements de bienfaisance de Berne.

A quoi ne pousse-tu pas les cœurs des mortels, soif exécrable de l'or !

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

En Mandchourie

Un télégramme officiel de Corée dit :

« Au lever du jour, le 2 juillet, quatre cents cavaliers russes, avec de l'artillerie, se sont approchés de Noromok sur la route de Purying, à 6 milles au nord de Jusyong. Les Japonais les attaquèrent et les repoussèrent, les chassant dans le nord et leur infligeant de grosses pertes. »

Pendant ce temps, un autre détachement japonais faisait un retour très loin, vers le nord, dans le but de couper la retraite des Russes; ce détachement attaqua leur infanterie à Koon, à 14 milles au nord de Jusyong. Les Japonais atteignirent et dispersèrent la cavalerie russe, qui battait en retraite de Noromok. »

Une autre dépêche du quartier général de Mandchourie est ainsi conçue :

« A huit heures du matin, le premier juillet, six cents cavaliers russes s'avancèrent dans la direction du Pin-Nuiho, à treize milles au nord-est de Kang-Pin; les Japonais les repoussèrent; cent cinquante cavaliers russes, avec un détachement d'infanterie montée, appuyé de dix-huit canons, attaquèrent simultanément Si-Ghi-Ku, à huit milles au Nord-Ouest de Pin-Hui-Ho. »

L'engagement dura jusqu'à l'aurore du 2 juillet. A ce moment, les Russes furent repoussés; leurs pertes dépassent quatre cents hommes; les pertes japonaises ont été de quatre-vingt-dix hommes. »

La Paix

On annonce que le Japon a insisté vivement pour que les délégués fussent munis de pleins pouvoirs pour conclure une paix durable et pour que les négociations fussent conduites dans un esprit de parfaite sincérité. Le Japon a expressément indiqué que le milkado ne permettrait pas à ses délégués d'entamer des délibérations si la Russie, une fois les conditions du Japon posées, était en mesure de décider que les membres de la Conférence pouvaient se retirer du débat. Le président Roosevelt aurait soutenu auprès de la Russie le point de vue du Japon.

L'Armistice

Le président Roosevelt espère et croit qu'il y aura un armistice entre la Russie et le Japon à bref délai, car les négociations à ce sujet prennent une meilleure tournure.

INFORMATIONS

L'accord franco-allemand

On ne sait rien encore de précis sur les conditions de l'entente franco-allemande. Il est bien évident que nous sommes d'accord avec l'Allemagne sur le principe de l'intégrité de l'empire marocain, sur la souveraineté du sultan, sur le respect de nos conventions avec le Maroc par notre situation privilégiée comme puissance frontrière du Maroc, mais il est des points sur lesquels l'entente n'a pu s'établir et ce sont ces points-là que règlera la conférence.

Ainsi, pour les conventions franco-anglaises et franco-espagnoles, l'Allemagne ne pouvait qu'en reconnaître la validité, mais elle a exprimé des réserves sur la question de la porte ouverte, limitée à trente ans, que nos voisins n'acceptent pas; la conférence discutera cette question. Pour la police internationale, l'accord existe ou à peu près.

Berlin 4 juillet. — On annonce qu'à

un détail près, l'accord franco-allemand concernant la conférence est fait.

Le pape et la Séparation

L'un des correspondants du *Momento* auprès du Vatican téléphone que le vote de la Chambre française a été communiqué au pape quelques minutes après minuit; le pape était resté éveillé pour l'attendre, le cardinal Bisleti, qui lui a porté les dernières dépêches a assuré en sortant du cabinet du pape que Pie X n'a été ni étonné ni fâché de l'aboutissement du projet. Il a dit même : « — Non, le mal n'est pas aussi grand qu'on pourrait le croire ! »

C'est du reste le sentiment que le pape n'a pas cessé de manifester à ses intimes pendant que duraient les débats.

La scission socialiste

M. Faillat, un des doyens du conseil municipal de Paris, où il représente le quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, vient de se retirer du parti socialiste; il fait connaître les motifs de sa détermination par une lettre qu'il adresse à plusieurs journaux et dont nous détachons le passage ci-dessous :

« Depuis trente-cinq ans, je suis au socialisme parce qu'il entend réaliser la justice; mais, du moment que, sous le nom d'unité, des sectaires veulent en faire leur instrument, du moment qu'ils dénie à la France sa supériorité morale entre les nations, du moment qu'ils ne comprennent pas qu'en refusant de la défendre ils trahissent la Révolution, mon devoir est de me retirer, ce que je fais dans la plénitude de ma conscience. »

Le Contingent militaire

D'après des statistiques qui viennent d'être établies relativement aux listes de tirage au sort de la classe 1904, il a été inscrit définitivement 321,243 jeunes gens, soit 3,010 de moins qu'en 1903. 1,056 de ces jeunes gens ne se sont pas présentés devant le conseil de révision. Il a été prononcé 23,205 exemptions pour incapacité à tout service militaire. Finalement le nombre des jeunes soldats appelés sous les drapeaux en 1904 est de 231,205, chiffre supérieur de 30,540 à celui de 1903, dont 75,691 pour un an et 155,513 pour deux ou trois ans.

Un Avocat illettré

On jugeait lundi, par défaut, à la onzième chambre du tribunal de la Seine, un homme d'affaires accusé d'abus de confiance. Cet avocat, comme il s'intitulait, aurait retenu à ses clients près de 300.000 fr. de fonds. Il avait un cabinet des plus achalandés; il employait huit commis, avait deux associés.

Recouvrement de successions, divorces, ventes de fonds, rien lui était étranger, sauf l'alphabet. Cet homme d'affaires éminent ne sait ni lire ni écrire. Le tribunal lui a infligé deux ans de prison et 200 fr. d'amende.

Petites Nouvelles

La Cour d'assises de la Seine a condamné mardi à la peine de mort un nommé Célestin Jacob, 22 ans, qui pour un motif futile assassina le 30 mars un ouvrier.

Romain Daurignac est sorti de prison mardi, ayant terminé la peine de 3 ans de prison à laquelle il fut condamné; il a profité d'une réduction de peine.

Le vapeur français *Cambodge* a pris feu dans le port de Buenos-Ayres.

Le bey de Tunis doit venir en France, à Nérès-les-Bains, dans le courant du mois de juillet.

Lundi a expiré le délai pour la souscription de la loterie des Associations de la presse. 1 million 800.000 billets ont été demandés, soit 300.000 de plus que le chiffre de l'émission. Il y aura donc lieu à une petite réduction des demandes.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Briand, dans l'Humanité :
Ainsi, dans le calme du pays, dans la liberté illimitée de controverses courtoises, en un esprit de mesure, d'équité, de conciliation, le débat s'est poursuivi. Sous la direction de M. Ribot qui ne témoigna jamais d'un talent plus brillant, d'une parole plus souple, d'une autorité plus respectée, le centre a introduit dans le texte législatif les dispositions qu'il jugeait indispensables pour qu'aucun droit ne fût violé, aucun intérêt lésé, aucun exercice du culte entravé, aucun sentiment religieux métré. Et lorsqu'il s'agit de consacrer l'union de tous ces efforts, de toutes ces sincérités, lorsqu'il s'agit d'adopter l'ensemble d'une œuvre qui résume un labeur commun, ces hommes se renient et ils condamnent d'un bulletin de vote l'œuvre qu'ils ont contribué à édifier.

Revue de la presse locale

Du Quercinois :
Au cours de la dernière alerte, le premier cri des affolés a été : « Nous ne sommes pas prêts ; nous allons être battus ; tel fort n'est pas en état de résister ; la nous n'avons pas de munitions ; ici il n'y a pas de garnison », etc., etc.
Les choses eussent-elles été ainsi qu'on se plaisait à l'écrire, qu'il eût mieux valu se taire, non dans la crainte de renseigner l'ennemi, — toujours mieux renseigné que les gazettes — mais pour éviter de décourager le public et de semer la panique.
Heureusement, la situation matérielle était tout autre et notre puissance militaire n'est pas ce qu'une vaine presse imprime.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, les votes de nos députés ont été :

Pour : M. Vival.
Contre : M. Lachize.
M. Rey s'est abstenu.

Sur l'affichage du discours de M. Briand, rapporteur de la loi sur la séparation :

Pour : M. Vival.
Contre : M. Lachize.
M. Rey s'est abstenu.

Cartes électorales. — Pièces d'identité

D'après une circulaire récente du ministre de l'Intérieur, adressée aux Préfets, la carte d'électeur constitue d'une manière générale une pièce d'identité qui peut être produite dans un grand nombre de cas, notamment pour obtenir la remise aux guichets des bureaux de poste des plis chargés et recommandés ainsi que le paiement des mandats de poste.

Mais, aux termes des règlements postaux, tout titre ou certificat émanant d'une autorité administrative ou judiciaire doit, pour être admis comme pièce d'identité aux guichets des bureaux, porter l'empreinte du timbre ou cachet officiel de la personne qui l'a délivré ainsi que sa signature et celle du porteur.

Il arrive parfois que des cartes électorales présentées comme justification ne remplissent pas les conditions requises (empreinte de timbre ou cachet officiel, signature du maire ou de l'électeur) et sont, par suite, refusées par les agents des postes comme ne présentant pas les garanties nécessaires pour sauvegarder leur responsabilité pécuniaire.

Bien qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne définisse la carte électorale, le ministre estime avec le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, qu'il serait utile de faire figurer sur cette carte toutes les indications de nature à permettre à l'électeur de l'utiliser non seulement pour les scrutins, mais encore comme pièce d'identité générale.

En conséquence, les municipalités devront être invitées à veiller à ce que toutes les cartes électorales portent, au moment où elles seront remises aux titulaires :

1° La signature du maire ou de son suppléant légal ;
2° L'empreinte du cachet ou timbre de la mairie.

Quant à la signature de l'électeur, elle doit être apposée avant l'admission au scrutin pour servir de preuve de son identité.

Concours spécial interdépartemental D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DE LA RACE OVINE DES CAUSSES DU LOT

Article 1er. — Un concours interdépartemental de jeunes animaux et d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causse du Lot, aura lieu en 1905, le dimanche 23 juillet, dans la ville de Gramat. Ce concours ne durera qu'un seul jour.

Art. 2. — Les animaux devront être rendus, ce même jour, sur le champ du concours, avant 4 heures du matin ; ils ne pourront être retirés avant l'heure fixée par le commissaire du concours.

Art. 3. — Pourront prendre part à ce concours, tous les propriétaires ou éleveurs de la race ovine des Causse du Lot, race caractérisée par une tête busquée, des tâches noires symétriques entourant les yeux et dissimulées régulièrement aux oreilles et aux jambes ; oreilles dressées ; œil petit et bien ouvert ; absence de cornes ; cou gros, avec léger fanon ; jambes fortes et un peu longues ; laine variable, quant à la longueur du brin, mais généralement blanche, demi-longue et commune.

Art. 4. — Les animaux provenant du département du Lot ou des autres départements sont admis à concourir dans les catégories des males et des troupeaux.

Pour les catégories de femelles il est établi deux régions : la première comprend les communes suivantes : Gramat, Alviac, Miers, Padirac, Thégra, Lavergne, Gintrac, Carennac, Mayrinac-Lentour, Autoire, Loubressac, Bio, Issendolus.

La deuxième division comprend les autres communes du département.

Cette répartition est établie afin de tenir compte du développement inégal, acquis par les animaux de la même race des Causse du Lot, élevés dans des régions différentes.

Art. 5. — Les prix sont répartis de la manière suivante :

1^{re} DIVISION
Ouvrte à tous les exposants.

MALES
Première Catégorie
Agneaux d'hiver et agneaux de printemps exposés isolément, 430 fr. de prix.

2^e Catégorie
Antenais (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait), 555 francs de prix.

3^e Catégorie
Béliers âgés de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait, 385 francs de prix.

2^e DIVISION
Ouvrte aux exposants de la première région.

FEMELLES
Première Catégorie
Agnelles d'hiver et agnelles de printemps.

1^{re} Section (lots de 5 têtes), 125 fr. de prix.
2^e Section (lots de 10 têtes), 150 fr. de prix.

3^e Catégorie
Antenais (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait.)
1^{re} Section (lots de 5 têtes), 145 fr. de prix.

2^e Section (lots de 10 têtes), 175 fr. de prix.

3^e Catégorie
Brebis de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait.
1^{re} Section (lots de 5 têtes), 125 fr. de prix.

2^e Section (lots de 10 têtes), 145 fr. de prix.

3^e DIVISION
Ouvrte aux exposants de la deuxième région.

FEMELLES
Première Catégorie
Agnelles d'hiver et agnelles de printemps.
1^{re} Section (lots de 5 têtes), 175 fr. de prix.

2^e Section (lots de 10 têtes), 170 fr. de prix.

3^e Catégorie
Antenais (animaux n'ayant perdu que deux dents de lait.)
1^{re} Section (lots de 5 têtes), 170 fr. de prix.

2^e Section (lots de 10 têtes), 190 fr. de prix.

3^e Catégorie
Brebis de plus de deux ans et ayant encore deux dents de lait.
1^{re} Section (lots de 5 têtes), 130 fr. de prix.

2^e Section (lots de 10 têtes), 160 fr. de prix.

4^e DIVISION
Ouvrte à tous les exposants.

TROUPEAUX
Groupe de brebis de tous les âges.
1^{re} Section (troupeaux de 15 têtes), 340 fr. de prix.

2^e Section (troupeaux de 25 têtes), 260 fr. de prix.

PRIX D'HONNEUR
3 Médailles d'argent.

CAHORS

Around du Conseil municipal

Cette villa dont on parla tant à une époque déjà lointaine, se voit obligée encore de subir des discussions et la publicité ; mais elle ne se serait probablement jamais douté qu'elle nous servirait d'exemple pour prouver que dans les discussions soulevées au Conseil municipal, les moins renseignés, les moins éclairés pour soutenir ces discussions sont les conseillers municipaux eux-mêmes.

En effet, c'est au grand ébahissement de la plus grande partie de nos édiles que vendredi dernier, la question de la location de la villa des Tilleuls a été discutée et... résolue.

C'est M. Mazières qui a attaché le grelot, qui l'a agité, puis qui l'a détaché ; pendant plus d'une demi-heure notre premier adjoint remontant jusqu'à la construction, a parlé des vicissitudes par lesquelles est passé cet immeuble, et des intérêts que pouvaient en retirer l'hospice, et qui sait, la ville peut-être.

Le Conseil a écouté le long plaidoyer, nous devrions plutôt dire, l'essai de réfutation de nos observations au sujet de la location de la Villa des Tilleuls, et a voté les conclusions de M. Mazières.

C'était logique, car celui-ci a fait ressortir le bénéfice que l'hospice, dont les dépenses sont plus élevées que les recettes, allait retirer de la location de la Villa : le langage de M. Mazières ayant été celui d'un propriétaire, le Conseil ne pouvait qu'approuver.

La question d'assistance, d'hôpital qu'avait-elle à voir dans cette discussion ?

Le raisonnement suivant était le bon, le seul digne d'être tenu : « J'ai un immeuble qui est inoccupé ; je veux le louer, et je le louerai, na ! parce que cette location me rapportera 2.000 francs pendant 4 ans après que j'aurai dépensé 12.600 fr. — chiffre du devis ! — pour des réparations ». C'est logique ! Mais la question d'assistance, dira-t-on ? Ah oui, tiens, il y a une question d'assistance ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

Il paraît que les hospices ne sauraient, aux termes des règlements et de circulaires, aliéner le bien des pauvres, pour le profit des particuliers ? Alors, la question change ? Eh oui, mais elle n'embarasse pas nos édiles.

Est-ce que M. Mazières ne leur a pas cité l'article 120 de la loi municipale ? C'est précis, cela, à côté des règlements, circulaires ministérielles sur l'assistance... Et puis ne fallait-il pas avant tout voter l'emprunt pour les travaux à exécuter à l'hospice ?

C'est ce qu'a dit un édile, M. Ressayier, croyons-nous, lorsqu'il répondit à M. Dézes qui demandait que le Conseil se prononçât d'abord sur la question de l'emprunt pour réparations à l'hospice, ensuite sur la question de la location de la Villa des Tilleuls : « On ne saurait diviser le vote, il faut voter le tout ! »

Pourquoi ? quelle liaison si étroite existe donc entre ces deux questions pour que M. Ressayier ait prononcé, sacramental : « On ne peut pas diviser : il faut voter le tout. »

N'insistons pas ; reconnaissons au contraire que c'était logique ! M. Ressayier est logique. On doit voter tout ce qu'on demande, sans soucier : dam ! est-ce que les explications fournies par M. le Maire n'avaient pas été assez longues, et n'avaient pas fait mettre le doigt sur le noeud de la question ? Il faut tout voter, de cette façon, on mettra les édiles dans l'obligation de voter une proposition — celle de la location — qu'ils auraient peut-être repoussée, ou de repousser la proposition — celle de l'emprunt pour les travaux de l'hospice — qu'ils voulaient voter.

Les édiles ont voté le tout : ils auraient voté davantage si en ce moment-là, — parce qu'enfin il faut bien, dans la vie, savoir se faire quelques concessions, — on eût allongé la proposition relative à l'emprunt, d'une autre demande de construction ou de désaffectation.....

Il faut voter tout ou rien.

C'est pourquoi, en vertu de cette exclamation qui mérite de devenir maxime, M. Ressayier fera bien de faire la proposition suivante : « Toutes les questions soumises au Conseil municipal, de quelque nature qu'elles soient, devront, après discussion, offrir même connexité, de façon que le Conseil n'émette qu'un vote d'ensemble, à la fin de la séance. » Et ce sera logique !...

LOUIS BONNET.

COMMISSION DES FÊTES

Mardi soir, la sous-commission des finances s'est réunie dans une des salles de la Mairie et a envisagé l'organisation d'une tombola, dont les principaux lots seraient :

Une automobile.
Une chambre à coucher, composée d'un lit, une armoire à glace, etc.
Une salle à manger avec buffet, table, chaises, etc., et des bicyclettes, etc., etc.

En outre, il a été décidé qu'une délégation de la commission se rendra à domicile pour recueillir les souscriptions.

Platitude et Lâcheté

M. l'Ingénieur en chef ne prépare qu'une réponse ; elle nous parviendra sous la forme de protestations signées par des agents des Ponts et des cantonniers.

Nous pouvons en effet, affirmer que circule à cette heure parmi les commis et conducteurs des ponts et chaussées une pétition rédigée par un conducteur nouveau promu et nouveau venu à Cahors qui, non content de la faveur qui lui fut faite, sollicite et espère d'autres faveurs ; ce monsieur a pris l'initiative ? par ordre peut-être, dans tous les cas par flagornerie, de cette protestation contre nos articles.

D'autre part, comme on peut le lire plus loin, les cantonniers sont convoqués pour dimanche à une réunion générale, dans le but de voter une adresse de sympathie à l'Ingénieur en chef ; celui-ci, actuellement à Paris fait antichambre dans les ministères ou il reçoit l'accueil qu'il mérite...

Quoi qu'il en soit nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces manœuvres qui dénotent chez leurs auteurs un esprit de condescendance et de soumission un peu exagéré, malgré que solliciteurs éfrénés ils veulent prouver à leur grand chef la reconnaissance qu'ils lui doivent.

C'est leur droit, c'est même leur devoir, puisque l'Ingénieur en chef les honore de ses faveurs et qu'ils ne font dans l'administration que ce qu'il veut, que ce qui leur plaît de faire.

Samedi nous précisons et nous dirons à tous conducteurs et cantonniers le rôle qu'on veut leur faire jouer.

LOUIS BONNET

La bonne hôtellerie

Sous ce titre, nous lisons dans la Revue, « Les Paroles françaises et romaines » recueillies par Jean de Bonneton, les lignes suivantes :

La publicité pour affaires catholiques a quelque chose de naïf et de perfide, de bête et de canaille, qui marque le mépris de ceux qui la font pour ceux à qui elle s'adresse. Les châteaux du Midi sont inondés de prospectus par un certain abbé Moisset qui a fondé un hôtel meublé pour prêtres âgés. Un hôtel meublé cela s'appelle maintenant une œuvre, en langage ecclésiastique. Cet hôtel meublé est, d'ailleurs, rempli de pièges, et les prêtres de la région s'en méfient comme les vieux rats se méfient de la souricière. Alors, Moisset quête pour son auberge de grande route.

Voici le ton des circulaires :

Souillac-Cieurac, 1905

Cher Monsieur,

Ma circulaire ci-contre vous dira quelle est mon œuvre et si, après cette lecture, vos sympathies me sont acquises, comme je l'espère, il vous sera certainement agréable d'y collaborer.

Voici un moyen pratique que j'indique à votre zèle.

Je me suis mis en relations avec un excellent fournisseur de vins, M^{me} Angéline MAZOTER, domaine Beauséjour, près Aiguës-Mortes (Gard). La qualité qu'elle pourra vous offrir est supérieure et les prix en sont très abordables.

Il s'agit de récoltes par elle sur ses vignobles. Si vous voulez bien lui accorder votre confiance, elle fera en faveur de mon œuvre une petite concession et tout sera profit pour vous et pour moi.

En attendant vos ordres, que je vous prie de m'adresser directement, daignez agréer, Monsieur, mes civilités empreintes.

L'Abbé MOISSET,
Chanoine honoraire,
Curé de Cieurac, canton de Souillac (Lot).

Adresser les commandes à M. l'Abbé Moisset, Chanoine honoraire, Curé de Cieurac, canton de Souillac (Lot).

Dans l'angle du papier on voit un prêtre à barbe qui tient sur ses genoux un petit enfant.

L'avers du prospectus est ainsi rédigé :

HOTELLERIE ECCLÉSIASTIQUE
SAINT-JOSEPH

Maison de retraite pour prêtres

Un prêtre zélé du diocèse de Cahors, M. l'Abbé MOISSET, Chanoine honoraire, Curé de Cieurac, par Souillac (Lot), a pris en main la grande cause de secourir les prêtres infirmes ; il espère faire en sorte que des prêtres malheureux il n'y en aura bientôt plus. Infirmes physiques, le lourd fardeau des derniers jours, il a tout prévu ; son œuvre admirable s'étend à tout, elle est faite pour tous. D'où que lui viennent des prêtres, il les acceptera tous. Développer ici son programme, indiquer ses moyens, serait trop long. Il suffit, pour s'éclairer, de s'adresser directement à lui.

Le Souverain pontife a béni cette œuvre. Mgr Enard, évêque de Cahors, la patronne et plus de 300 prêtres de divers diocèses l'ont encouragée par leurs généreuses souscriptions, ainsi qu'une foule de laïques.

M. de Bonnefont ajoute qu'il y a 3 ans, l'Evêque de Cahors ne recommandait pas cette œuvre... au contraire.

Association amicale des cantonniers

Les cantonniers faisant partie de l'Amicale sont priés de se rendre à Cahors le Dimanche 9 juillet pour assister à une réunion extraordinaire concernant les intérêts de la fédération, qui aura lieu dans une salle de la mairie, à 10 heures du matin.

Présence urgente.

Cheval emballé

Mardi soir, vers 8 heures, M^{me} Ligonie et deux petites filles promenaient en voiture sur la route de Larroque, lorsqu'arrivé près du garage de l'Aviron, le cheval s'arrêta tout d'un coup, puis se cabra, rua, fit un violent écart et s'emballa en se dirigeant du côté de la berge.

Effrayées, M^{me} Ligonie et les deux enfants sautèrent sur la route, heureusement sans se faire de mal ; mais le cheval allait se précipiter dans l'eau, lorsque M. Ginibre, membre de l'Aviron, parvint, à 1 mètre environ du bord de la berge, à saisir la bride du cheval et à l'arrêter, évitant ainsi un malheur, car au-dessous, sur le bord de l'eau se trouvaient plusieurs lavesses.

Les nombreux spectateurs de cette scène félicitèrent chaleureusement et avec raison M. Ginibre de son acte de courage.

Mais pour tout dire, il faut que nous ajoutions que le cheval avait été effrayé par l'énorme bloc de pierre qui s'est détaché du rocher au lendemain du grand orage de qui eût lieu ces jours derniers.

Depuis plus de 3 semaines ce bloc se trouve sur la route ; l'administration n'ayant pas cru devoir le faire enlever.

Or, c'est le 3^e accident qui a failli se produire ; attend-on qu'il y ait des victimes pour que l'administration compétente se décide à faire ce qui aurait dû être fait dès le lendemain de l'orage.

Dans la journée de mercredi, on s'est décidé à faire casser le bloc de rocher : enfin !

La récolte des vins en 1905

Il ne fait maintenant plus de doute pour personne que la prochaine récolte sera considérable. Ce qui devrait être un heureux événement est considéré par les producteurs comme un véritable désastre.

Nous entrons à nouveau dans la crise, comme en 1904, en 1900 et en 1893,

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XIV

La dernière idée d'Eustache

— Voici ce que j'ai résolu et pour quoi je viens, avant qu'ils puissent se douter de rien.
— J'écoute, fit Eustache.
— Cette nuit même, il nous faut une voiture, deux bons chevaux, et nous enlevons ma femme.
— Et puis ?
— Et puis, nous filons à l'étranger. Si nos ennemis nous poursuivent et nous retrouvent, il me sera plus facile de m'en débarrasser là-bas qu'ici ; qu'en dis-tu ?
— Mauvais moyen ! fit Eustache.
Rupert le regarda en face.
— As-tu donc un plan d'exécution ?
— Peut-être bien ?

— Explique-toi, alors ?
— J'ai hâte de me venger et... d'être riche.
— D'être riche, surtout ?
— Les deux. Vous avez de l'argent avec vous ?
— Ma signature vaut plus que tu ne me demanderas.
— Tenez-vous beaucoup à votre femme ?
— Sans doute.
— On pourrait la tuer avec les autres.
— Non ; il faut qu'elle m'appartienne avant.
— J'ai saisi... Un baril de poudre...
— Silence !... En un instant et sans laisser de traces ni de soupçons, le château les aura tous ensevelis.
— Qui mettra le feu à la mèche ?
— Moi !
— C'est bien. Le moyen est bon et me sourit ; mais il me prouve que je ne puis l'employer contre ma femme.
— Elle est folle, n'est-ce pas ?
— Sans doute.
— Donc, elle ne sera pas au repas.
— Demeure-t-elle dans le château ?
— Non. Elle occupe avec Rose un petit pavillon séparé.
— Ce sera donc plus facile à enlever.
— Qui fera le coup ?
— Rien de plus simple. Rose est jeune elle dort comme une jeune fille de la campagne, très fort. Elle n'entendra rien. Lucienne n'a pas sa conscience ; je lui dirai de s'habiller, elle le fera et

innocent venu peut boire ou manger avant les autres, et le truc est éventé.
— C'est vrai.
— J'ai mieux que cela.
— Mais encore !...
— J'ai accès dans la maison comme domestique de la ferme. Chopin a même une confiance particulière en moi, depuis le jour de l'exhumation.
— Bon, bon... continue.
— J'entre dans la cave, qui donne absolument sous la salle à manger où se donnera le dîner.
— J'ai saisi... Un baril de poudre...
— Silence !... En un instant et sans laisser de traces ni de soupçons, le château les aura tous ensevelis.
— Qui mettra le feu à la mèche ?
— Moi !
— C'est bien. Le moyen est bon et me sourit ; mais il me prouve que je ne puis l'employer contre ma femme.
— Elle est folle, n'est-ce pas ?
— Sans doute.
— Donc, elle ne sera pas au repas.
— Demeure-t-elle dans le château ?
— Non. Elle occupe avec Rose un petit pavillon séparé.
— Ce sera donc plus facile à enlever.
— Qui fera le coup ?
— Rien de plus simple. Rose est jeune elle dort comme une jeune fille de la campagne, très fort. Elle n'entendra rien. Lucienne n'a pas sa conscience ; je lui dirai de s'habiller, elle le fera et

nous suivra.
— Mais, pour entrer et sortir du château ?
— N'as-tu pas prévu le cas depuis longtemps ?
— Je ne dis pas non.
— D'ailleurs, il le faut, je le veux.
— Quand partons-nous ? dit Eustache.
— Sur l'heure. Il faut arriver de nuit et avoir une avance de quelques lieues au jour. On nous cherchera d'abord à Paris ; nous irons sur Etampes, où nous prendrons le chemin de fer pour Orléans je gagnerai la Suisse et je serai de retour pour dimanche. Tu prépareras le saut périlleux pendant ce temps-là. Toi restant ici, personne ne se doutera de rien.
— Puisque vous le voulez...
— Cela ne te convient pas ?
— J'aimerais mieux en terminer avec tous d'un seul coup.
— Qu'importe, puisque je te paierai comme si c'était terminé ?
— Je ne dis plus rien.
— Maintenant, une voiture et partons.
— Vous allez régler le compte ici.
— Non pas, cela donnerait l'éveil de notre départ ; cherche une voiture commode et c'est tout ; ne discute pas le prix.
— Je vais chez Frédéric.
Un quart d'heure après, une voiture s'arrêtait à la porte du Mouton, et Tho-

mas Rupert remettait dix francs, en priant de lui garder sa chambre. Il reconduisait son neveu et revenait.
Le trajet de Corbeil à Champcuell se fit assez rapidement.
Dependant tout le monde, dans l'autre camp, ne perdait pas son temps.
Gontran et Bernard, après leur déjeuner, étaient allés faire des visites sérieuses près des autorités et avaient chargé un avoué de demander la nullité du mariage de Thomas Rupert et de Lucienne Berthault, subsidiairement la séparation de corps.
Faute de faisans on se rabat sur les grives.
D'autre part, Suzanne Chopin était poursuivie par cette idée qu'elle avait vu ce nommé Germain quelque part, et chaque fois qu'elle rencontrait les yeux du garçon fixés sur elle, ce qui arrivait souvent, elle sentait comme un malaise, comme un présage de malheur.
Elle voulait en avoir le cœur net.
François, au contraire, faisait l'éloge du travail et de la simplicité d'esprit de ce garçon.
— Il ne s'est pas aperçu, disait-il, qu'il a rapporté avec lui un cadavre.
Suzanne hochait la tête d'un air d'incredulité.
Elle se promettait de le surveiller.
D'abord, elle remarqua qu'il s'absentait souvent, ce qui confirmait ses soupçons.

Hélène ne disait rien. Elle attendait le résultat des démarches de Gontran et de Bernard et se promettait bien, si les deux frères n'avaient pas gain de cause, de prendre les rênes de l'affaire en main.
Un choc était inévitable, et Thomas Rupert l'avait si bien senti, qu'il s'empressait de prendre les devants.
Comme la voiture roulait, il interrogeait Eustache.
— Pourrons-nous rentrer dans le pavillon où demeure ma femme ?
— Sans doute, on entre toujours, mais la difficulté est d'en sortir ; si monsieur voulait m'écouter, nous attendrions le jour.
— Pour nous faire remarquer...
— Pas du tout. La nuit, si Mme Rupert crie ou refuse de nous suivre, si Rose s'éveille et vous reconnaît, nous sommes perdus.
— Perdue ! non pas. Je suis le mari et au besoin la force publique m'aidera.
— La force publique de Champcuell...
— Tu as raison, il faudra revenir ici chercher un mandat et un commissaire de police.
— Et pendant ce temps-là, les oiseaux seront décampés.
— Quelle est donc ton idée alors ?
— Au jour, Rose habille sa maîtresse, corvée qui se trouve faite. Puis elle va au château pour différents besoins.

(A suivre).

Voici quelques indications sommaires sur la production française. De 1888 à 1892 notre pays a produit en moyenne 28 millions d'hectolitres ; en 1893, 50 millions ; de 1894 à 1899, environ 36 millions ; en 1900, 67 millions ; enfin en 1901, 68 millions pour les vins et 40 millions pour les cidres.

D'autre part, les exportations ont baissé d'une façon très sensible, aussi bien pour le Champagne que pour le Bordeaux. L'Angleterre prend chaque jour plus de goût aux vins rouges portugais et aux contre-façons du Bordeaux. Le Rioja Clarete est très en faveur.

On ne voit donc comme principal débouché que la consommation intérieure, dont les variations ne sont pas en rapport avec les excédents de production.

Il faut s'attendre à brève échéance à l'avilissement des prix. (Gazette commerciale.)

Personnels civils

Le ministre de la guerre vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — Le temps passé sous les drapeaux pour l'accomplissement du service militaire par les personnels civils ressortissant à l'administration de la guerre (employés, agents, sous-agents, ouvriers, etc), soit avant, soit après l'admission dans les cadres, est compté, chaque fois que l'ancienneté intervient, pour un droit ou un avantage quelconque (avancement, immatriculation, commissionnement, etc.), dans la proportion de la moitié de sa durée.

Le temps de service militaire, correspondant à cette proportion, est réparti entre diverses promotions à raison de six mois pour chacune d'elles.

Art. 2. — Le temps de service effectif nécessaire pour passer d'une classe à une autre ou pour obtenir une commission, ne peut, en aucun cas, être réduit de plus d'un tiers, ni descendre au-dessous d'un an.

La fraction de temps de service militaire non affectée à une promotion, en raison des restrictions ci-dessus, est reportée sur une promotion ultérieure, sans pouvoir être supérieure à six mois.

Art. 3. — Les agents, sous-agents, employés, etc., qui étaient en fonctions antérieurement à la promulgation du décret du 11 novembre 1903, sont également appelés, à l'exception de ceux ayant un traitement supérieur à 4.500 francs, à bénéficier des dispositions de ce décret et du présent arrêté.

Le vrai Buffalo Bill

et le vrai Wild West arriveront le 10 octobre

Le formidable et juste succès de Buffalo Bill et de son vrai Wild West à Paris, où il était précédé par une réputation colossale, a fait naître des multitudes de pâles imitateurs, dont les pauvres spectacles n'ont rien de commun avec la gigantesque organisation de Wild West de Buffalo Bill.

En réalité, l'exhibition de Buffalo Bill — Colonel Cody — est absolument inimitable, parce que c'est bien plutôt une gigantesque et authentique reconstitution historique qu'un simple amusement.

Le Colonel Cody — qui est exactement général américain — ne présente pas seulement 3 ou 4 lamentables Peaux-Rouges dépeuplés, mais il nous montre tout un camp d'Indiens, quelques centaines de cavaliers, commandés par des chefs fameux comme Aigle-Rouge, Coeur-Noir, Queue-de-fer, Chemise-Rouge, Ours-qui-Louche, lesquels participeront réellement aux grandes luttes des Rouges et des Blancs pour la possession du Far-West. Nombre de ces Peaux-Rouges sont accompagnés par leurs femmes et leurs enfants.

Le Colonel Cody (Buffalo Bill) en récompense de ses grands services a obtenu du gouvernement américain l'autorisation de faire sortir les Peaux-Rouges de leurs territoires réservés.

Les Cow-boys et les bronchos de Buffalo Bill sont également inimitables, pour la simple raison qu'il fait des ranchos immenses, comme ceux du Colonel Cody dans le Wyoming, pour élever des troupes nombreuses de vrais chevaux sauvages. Enfin les nombreux escadrons de « cavaliers du monde » — plus de 800 hommes et plus de 500 chevaux sont non moins inimitables par la hardiesse et les proportions grandiose du spectacle.

Français ! il n'y a qu'un vrai Buffalo Bill ; il n'y a qu'un vrai Wild West, avec ses vrais Peaux-Rouges et ses vrais cowboys. Ce spectacle gigantesque et authentique a quitté Paris le 4 juin et sera ici au commencement d'octobre.

Arrondissement de Cahors

Catus

Certificat d'études primaires. — Samedi ont eu lieu à Catus les examens du certificat d'études primaires, sous la présidence de M. Eychène, le sympathique inspecteur primaire de la deuxième circonscription.

Malgré des épreuves très difficiles, 40 candidats ont été reçus sur 43 présentés. Cela prouve le zèle que nos maîtres primaires du canton apportent dans leurs fonctions.

A noter cependant que bon nombre de candidats avaient à peine franchi la limite d'âge. Donc, toutes nos félicitations à ces maîtres ou maîtresses dévoués.

Foire du 3 juillet. — Cours pratiqués :

Blé, 15 fr. à 15 fr. 50 ; avoine, 8 fr. 50 à 9 fr. ; maïs, 16 fr. les 80 litres. Bœufs gras, 32 à 34 fr. les 50 kilos ; moutons gras, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo, (poids vif) vente bonne.

Bœufs d'attelage, de 300 fr. à 1.000 fr. la paire. Moutons pour l'engraissement, 25 à 30 fr. pièce.

Agneaux de 5 à 6 mois, 15 à 16 fr., affaires nombreuses. Poulets jeunes, 1 fr. la livre. Poultes, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 la livre. Lapins, 0 fr. 40 la livre. Oisons, 3 à 5 fr. la paire selon l'âge. Canetons, 2 fr. 50 à 3 fr. la paire selon l'âge.

Mechmont

Nécrologie. — Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Balagaria, instituteur dans cette commune.

Ses collègues du canton se sont joints à une foule nombreuse pour lui rendre les derniers honneurs. M. Martin, maire, au nom de la population qu'il représente et M. Vaysse au nom des instituteurs, lui ont adressé les suprêmes adieux.

Le défunt a été ensuite transporté à Montgesty son pays natal où il a été inhumé.

Prayssac

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, M. Ernest Taule, commis des Postes et des Télégraphes à Périgueux, a, après une propagande de plusieurs mois réussie à réunir en association les employés du département de la Dordogne.

Dans une réunion tenue à la mairie de Périgueux le 3 juillet, après une vibrante allocution faisant appel aux sentiments de solidarité et d'émancipation de ses collègues il fut assez heureux pour former le groupe Périgourdin de l'Association Générale des Postes et des Télégraphes et fut élu par acclamation et à l'unanimité président de ce groupe.

Nous adressons à notre compatriote nos plus sincères félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Réceptions officielles. — A l'occasion de la prise de possession de son poste, M. le sous-préfet recevra les autorités civiles et militaires, ainsi que les fonctionnaires, le 14 juillet, à dix heures du matin.

Concours de poulinières et de pouliches. — Un concours public de pouliches de deux et trois ans et de poulinières aura lieu à Figeac, sur le champ de foire, le mardi 8 août à sept heures du matin. 1.250 fr. de primes seront distribués. Des primes dites de conservation s'élevant à la somme de 550 fr. seront en outre décernées, le jour même du concours de poulinières et avant le commencement des opérations, aux juments primées à trois ans.

Les inscriptions seront reçues à la mairie de Figeac.

AVIS. — Les juments de pur sang suitées de produits qualifiés arabes ou anglo-arabes, proposées à la prime seront examinées par M. l'inspecteur général des haras du quatrième arrondissement aussitôt après le concours de demi-sang.

Bagnac

Foire du 3 juillet. — Peu de monde à notre foire du 3 juillet, le beau temps retenant nos campagnards aux champs. Peu de bétail aussi sur le champ de foire. Les veaux et moutons se vendaient de 80 à 90 centimes le kilo, et les porcelets de 10 à 25 fr. pièce suivant grosseur.

Latronquière

Banquet républicain. — Le dimanche 16 juillet, à six heures du soir aura lieu un banquet, sous la présidence de M. Mage, maire de Latronquière.

Les personnes qui désireraient y prendre part sont priées de se faire inscrire chez M. Garey, pharmacien à Latronquière, avant le lundi 10 juillet.

La cotisation est fixée à 3 francs.

Saint-Jean-Lagueste

Fête locale. — La fête de Lagueste promet d'être, cette année, des plus belles.

L'orchestre sera formé de dix excellents musiciens, les meilleurs de la région, nous assure-t-on.

Samedi soir, 8 juillet. — Arrivée de la musique, retraite aux flambeaux, bal public salves, d'artillerie.

Dimanche 9. — De 6 heures à 11 heures du matin : Distribution des gâteaux, promenade de la musique.

Le soir à 4 heures ; grand bal champêtre, attractions de toutes sortes. A 9 heures brillant feu d'artifice, bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi 10. — Dans la matinée, promenade en musique ; jeux divers. Dans l'après-midi, bal champêtre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 3 juillet. — Le nommé Chavanié, cultivateur à Souillac, qui a été pris en flagrant délit de colportage d'allumettes de contre-bande, qu'il avait fabriquées, par les employés de la régie de notre ville, est condamné à 300 fr. d'amende pour colportage, à 300 fr. d'amende pour fabrication, à la confiscation des allumettes saisies et aux dépens.

— Viers et Mésescazes, voituriers à la gare de Rocamadour, sont condamnés : le premier à 25 fr. d'amende et le second à 16 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer. Le patron, M. Pierre Mazillier, est déclaré civilement responsable pour les frais envers l'Etat.

— Germain Mazillier, 29 ans, voiturier à la gare de Rocamadour, comparait sous l'inculpation de coups et blessures sur la personne du nommé Adrien Beyssen, âgé de 29 ans, également voiturier au même lieu.

Après avoir entendu les témoins, le réquisitoire du ministère public et la plaidoirie de M^e Fleuret, avocat, défenseur du prévenu, le tribunal a condamné Mazillier à 25 fr. d'amende avec bénéfice de loi de sursis.

— Andrieux, âgé de 21 ans, cultivateur à Lamothe-Cassel, est poursuivi pour avoir porté des coups et fait des blessures assez graves au nommé Pierre Besse, âgé de 63 ans, cultivateur au même lieu.

Après l'audition des témoins, le tribunal rend son jugement aux termes duquel Andrieux est condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens, avec bénéfice de la loi Bérenger.

Gramat

Un acte de sauvagerie. — Un acte que nous qualifions de sauvagerie, a été commis dans la soirée de dimanche à Gramat. Du poison a été répandu sur la voie publique et quatre malheureux chiens ont été empoisonnés.

Nous espérons que les propriétaires de ces pauvres bêtes porteront une plainte et qu'une enquête sérieuse permettra de trouver le coupable de cet acte inqualifiable.

Obsèques. — Mme Battut, femme de l'ancien maire de Thégra, est morte mardi matin, après une longue maladie. Une nombreuse affluente assistait aux obsèques qui ont eu lieu le lendemain mercredi.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions M. Battut et ses enfants d'agréer nos sincères condoléances.

Labastide-Murat

Certificat d'études. — Sur 31 candidats, 29 ont été reçus. Cet heureux résultat est dû non-seulement aux nouvelles méthodes d'enseignement propagées par le distingué inspecteur primaire de Gourdon, mais encore au zèle et au dévouement du personnel enseignant dont l'aptitude professionnelle se perfectionne de plus en plus.

Salviac

Fête locale. — La ville de Salviac se dispose cette année à donner à la fête locale une éclat inaccoutumé.

A cet effet une commission des fêtes composée de commerçants, d'industriels de fonctionnaires et de personnes influentes de la localité a été désignée pour recueillir les souscriptions à domicile et pour élaborer le programme, qui sera, nous n'en doutons pas des plus alléchants.

Cette commission composée de tous les éléments salviagais, sans distinction d'opinion politique, a mis le patronage de la fête sous les auspices de MM. Jean Daffas, conseiller général du canton et Costes, maire, comme Présidents d'honneur et de MM. le Docteur Elie Malbec, et Jean Vayssié, présidents effectifs.

La commission a déjà recueilli une forte somme, qui a déposé de beaucoup d'espérances, cette somme permettra de faire une magnifique fête et de soulager les malheureux dans une très large mesure.

Nous donnerons dans quelques jours le programme des fêtes qui auront lieu les 29, 30 et 31 juillet courant.

Souillac

Etat-civil du mois de juin. — Naissances : Pauline-Léontine Laval ; Marie-Jeanne Déguiral ; Léopold-André Besaguet.

Mariage : Jean-Pierre Lavergne, cultivateur au Faget, commune de Saint-Sozy, et Léonie Lascoux, sans profession à Souillac.

Décès : Jean Lalande, cultivateur, 76 ans, rue du Rajol ; Anna Besserve, veuve Guillaume Massoulié, sans profession, 83 ans, aux Cuisines ; Jeanne Castanet, épouse Jean Condorc, sans profession, 72 ans, à Présignac ; Laura-Emma Bialgues, 8 mois, route Nationale ; Jean Gardet, cultivateur, 87 ans, rue de l'Hôpital.

Bulletin Financier

Après plusieurs séances pendant lesquelles le mouvement de hausse s'était accentué, il s'est produit aujourd'hui quelques réalisations bien naturelles du reste ; de plus

les demandes paraissent avoir été moins suivies.

Le 3 0/0 revient à 99,10 au lieu de 99,30 ; l'amortissable finit à 98,65.

Le Comptoir National d'Escompte s'est négocié à 654 et le Crédit Lyonnais 1086.

Parmi nos chemins : le Lyon cote 1357 et le Nord 1763 ex-coupon.

Le Suez clôture 4420 coupon détaché ; le Rio est à 1576.

L'Extérieure clôture à 90,35 ; l'Italien 104,60 ; le Portugais à 67,25 tous trois ex-coupon.

Le Russe Consolidé est à 86,40 et le 3 0/0 1891 à 73,10 coupon détaché.

Le Turc est à 88,92 et la Banque Ottomane 592, ex-coupon.

En Banque, la Saint-Raphaël-Quinquina très recherchée est à 140.

La Dynamite Anglaise The Explosive and-Chemical produits s'est avancée à 34 francs.

Le travers banc n° 4 écrit l'ingénieur en chef de la Cie de Callas a traversé le filon et a pénétré ensuite dans la pierre bleue, qui présente tant au mur qu'au toit une forte améloration minéralisation. Le n° 3 est toujours aussi favorable d'aspect d'épaisseur et d'or visible.

LES PRODERMOS Et Les Maladies de la Peau

La découverte des traitements Prodermos est une véritable révolution dans le domaine de la thérapeutique des maladies de la peau. Jusque-là il était venu que ne pouvant se débarrasser complètement de son ennemi, il fallait s'arranger pour vivre le moins mal possible dans son intimité. Aujourd'hui, tout est changé : la science est en mesure de chasser l'ennemi. Les traitements Prodermos n° 1 et n° 2 ont fait leurs preuves d'efficacité d'une façon éclatante, et le corps médical, si difficile à convaincre, a dû, dans son esprit de justice, se rendre à l'évidence.

Voici ce que vous diront aujourd'hui nos spécialistes les plus éminents : En quinze jours, la peau la plus impure, la plus boutonneuse, la plus farineuse, la plus eczémateuse, est transformée et devient la peau la plus saine, la plus veloutée qu'ait jamais eue la plus raffinée de nos mondaines. Et cela par des procédés si simples que chacun peut en faire l'application sur sa propre personne. Il suffit de consacrer à la santé et à la beauté de son corps quelques minutes matin et soir.

Dans cette mission de réparation, chacun des traitements a son rôle spécial : Le traitement Prodermos n° 1 agit sur les démangeaisons, les herpès, les rougeurs, les pustules d'acné et les points noirs, les érythèmes, les intertrigos, celles que soient leur ancienneté et leur étendue.

Le traitement Prodermos n° 2 s'adresse plus spécialement aux tares rebelles de la peau : pityriasis, eczéma, psoriasis, prurigos, ecchymas, sont modifiés en huit jours et complètement guéris en quinze jours. La puissance antimicrobienne de ces préparations est telle que les micro-organismes sont détruits sur place, et qu'en conséquence, ils ne peuvent avoir de répercussion sur les organes profonds.

En dehors de son action incomparable sur les affections de la peau les plus rebelles, le traitement Prodermos n° 2 est d'une efficacité sans rivale pour neutraliser immédiatement les accidents de septicémie provoqués par les piqûres d'épingles, d'éclats de bois, de fils de fer, d'épingles, d'aiguilles, d'instruments de toutes sortes de cuisine et de travail, causes de tant de panaris, d'abcès et de phlegmons.

Les morsures d'animaux, les piqûres d'insectes, moustiques, aoutils, puces punaises, fourmis, guêpes, abeilles, frelons, araignées sont rendues inoffensives par un seul lavage. Les plaies et les ulcères les plus malpropres sont assainis en quelques jours.

D'INDEUX.

Les deux Prodermos sont en vente chez Soucheyre, pharmacien, 118, avenue de Villiers, Paris (Tél. 543-81), et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix de la boîte : 10 francs franco à domicile.

Bibliographie

La Frontière de l'Est

Du Monde Illustré, sous la signature Léon de Montarlot :

Nous traversons depuis quelques jours une période fébrile. L'attitude du Kaiser est devenue un instant inquiétante ; sa visite au Maroc, quelques phrases qu'il a prononcées et beaucoup de propos qu'on lui prête ont fait croire à une guerre possible entre l'Allemagne et la France et on est parti de là pour ergoter à perte de vue sur les éventualités possibles.

En fait, la situation est un peu tendue ; les yeux se tournent vers l'Est avec une légère inquiétude et on se demande : Sommes-nous prêts ?

Nous avons commis des fautes, c'est vrai nous avons perdu des qualités, c'est encore vrai ; notre morale est entamée, nos frontières sont affaiblies, notre flotte est inférieure, mais nous avons ce ressort infatigable qui est un levier puissant, la vaillance et la bravoure qui ont fait de nos troupes en haillons les premiers soldats du monde ; et on compte avec cela.

Il est bon de connaître ses adversaires ; grâce aux renseignements fournis par mon excellent confrère Eugène Destez, je puis vous présenter le général Stœtzer qui commande le 16^e corps, à Metz, et a pour mission de franchir la frontière française dès la première heure de mobilisation.

Jusqu'en 1903, le commandement de corps d'armée frontière fut confié au comte von Hæsel, une sorte de Castellane prussien, dont les officiers ont conservé de cuisants souvenirs. Le général von Hæsel a été nommé feld-maréchal en mai 1903 et remplacé par le général Stœtzer.

Le général Stœtzer vint à Metz en 1900 où il remplaça le général von Froben, comme gouverneur militaire.

Dans cette fonction il se créa une sorte

de popularité bourgeoise, s'attira des sympathies parmi l'élément civil au cours des négociations qui se succédèrent entre la municipalité messine et le flic militaire pour le démantèlement de la forteresse. Il consentit à ne pas jeter le poids de son sabre dans la balance et à faire preuve d'un semblant d'équité.

Au physique : le véritable colosse tauton au regard franc et droit, à la barbe puissante, une sorte de Wallenstein moderne.

Stœtzer ne possède avec son prédécesseur qu'une seule ressemblance physique : tous deux sont affectés d'une légère claudication. Il a apporté dans le corps d'armée une discipline aussi sévère que von Hæsel, mais appliquée de façon moins tracassière. Comme stratège, il s'est mis en relief aux manœuvres d'automne 1901, alors qu'il fut appelé à prendre le commandement du corps d'armée rhénan, en remplacement du grand-duc de Bade.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 6 juillet 1905.

Chronique. — Henri de Forge : Le dernier conte. — Jane de la Vaudère : L'Expulsion (suite). — Marcel Prévost : L'autonomie d'une femme (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2518 du 1^{er} juillet 1905

Les Négociations Franco-Allemandes

MM. Rouvier, Prince de Bulow, Bihourd et Prince Radou.

A la Frontière de l'Est : Carte des positions respectives. — Metz et Strasbourg

— Les Généraux commandant les corps d'armée aux frontières française et allemande.

Alsace-Lorraine : Arrivée du Roi de Saxe à Metz. — La Revue passée en son honneur.

Grèce : Le meurtre de M. Délyannis. — La maison du Ministre. — Le lieu du crime. — La foule rendant les derniers devoirs. — Les funérailles.

Paris : La Fête de l'Élégance sur la terrasse du Jeu-de-Panne aux Tuileries.

Silhouettes contemporaines : Le sculpteur A. Injalbert.

Yachting Automobile : Les Courses d'Aix-les-Bains.

L'Exposition Coloniale à Nogent-sur-Marne.

Sports : Le grand prix cycliste de Paris.

— Victoire de Kramer et de Benyon. — Au cercle de Puteaux : Une partie de tennis.

Roman illustré : La Princesse Loulou, par J. Lemaire, Illustrations de Landini.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Lectures pour Tous

Au moment où l'escadre anglaise vient nous rendre visite, êtes-vous curieux de vous initier à la vie familière des marins d'Edouard VII ? Ou vous plairait-il mieux de frémir aux dramatiques aventures de cet intrépide Buffalo Bill qui vient une fois de plus de faire courir tout Paris ? Lisez le N° de Juillet des Lectures pour Tous et vos curiosités seront satisfaites. Par la variété de ses articles d'information de ses illustrations vivantes et pittoresques l'attrayante revue de la Librairie Hachette et Cie est de la plus passionnante actualité.

Voici d'ailleurs le sommaire complet du N° de Juillet :

Sur les bateaux de S. M. Britannique. — Les Mémoires de Buffalo Bill. — L'Art de faire sa cour. — Pour la Santé des combattants. — Nos ridicules rivaux par les peintres. — Les Hôtes des fleurs. — Le Mirage roman. — Cambrilages dernier cri. — Ma fortune pour un pantalon. — Vengeance d'Aratie nouvelle. — Un Raid triomphal : Le Tour de France des Lectures pour Tous

Abonnements. Un an ; Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

NETTOIE LE FOIE, PURIFIE LE SANG, FACILITE LA DIGESTION.

— GUÉRIT —

LA FLATUOSITÉ, LA CONSTIPATION ET TOUS LES DÉSORDRES DE L'ESTOMAC ET DU FOIE.

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions aux Gorges du Tarn Relations rapides Paris-Rodez-Sévérac-le-Château.

Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Sévérac-le-Château, la Cie d'Orléans va mettre en marche, à partir du 1^{er} juillet prochain, un train qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrivera à Rodez à 6 heures 40 matin et à Sévérac-le-Château à 8 heures 13 matin.

Wagon restaurant au départ de Paris. Au retour, le train Midi partira de Sévérac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.

De Sévérac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Mendé, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.

C'est pitif de voir

LES TOURMENTS

qu'endure

LE PAUVRE BÉBÉ

dont les DENTS cherchent à percer et

LES ANGOISSES QUI ÉTREIGNENT SA TENDRE MÈRE

Chères mamans, il peut vous paraître malade, c'est certain,

D'AIGUISER L'APPÉTIT

de votre enfant que la chaleur accablante de

LUI FAIRE DIGÉRER

le peu de nourriture que vous croyez pouvoir lui donner ;

CE RÉSULTAT EST, CEPENDANT, BIEN FACILE À OBTENIR !

L'Emulsion Scott

à l'huile pure de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, GRÂCE À SON PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ DE FABRICATION, peut être prise pendant les plus fortes chaleurs

SANS LE MOINDRE DÉRANGEMENT D'ESTOMAC, même par le bébé le plus délicat ; il n'en serait pas de même, essayez-en sèches, avec l'huile ordinaire ou les mauvaises émulsions vendues au rabais. Commencez donc dès aujourd'hui

UN SÉRIeux TRAITEMENT avec l'Emulsion Scott et c'est bientôt que cesseront les souffrances de votre bébé,

GE SERA LA FIN DE VOS ANGOISSES !

Si toutefois, auparavant, vous désirez essayer l'Emulsion Scott, à cet effet, en recevant un échantillon, envoyez-nous 0 fr. 50 de timbres-poste en mentionnant le titre de ce journal.

EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré

N'OUBLIEZ PAS !

N'oubliez pas que les Poudres de Santé de Cook guérissent toujours toutes les maladies d'estomac, de cœur, rendent l'appétit, et font digérer. Partout, fr. 2 50 la boîte.

NEURALGIES MIGRAINES - Guérison certaine
D'ORONIER par les Poudres Antinevralgiques de Cook, 23, r. de la Monnaie, Paris, Boite 31.
ASTHME CATARRHE des voies respiratoires, guérison certaine par les **TUBES LEVASSEUR**, 23, r. de la Monnaie, Paris, Boite 31.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOT DENTISTE
 9 - RUE DU LYCÉE - 9
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

MANDELLI, CAHORS
 En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER
 CORBELLES DE MARIAGE
 Fantaisie. — Articles de Religion
 ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure
 Seul représentant de l'**OMÉGA**
 Seul représentant de l'**ORFÈVRE CHRISTOFFLE**
 Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.
 Le propriétaire gérant: A. COUSSLANT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train spécial à prix réduits, sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.
 Ce train partira d'Agen le Mercredi 12 Juillet à 6 h. 38 du soir.
 Il desservira les stations comprises entre :
 Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguëpie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazoules, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressegue, Musidan, Scoubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, St-Aulaire, Thiviers, La Coquille, Marmande et Cours de Pile.
 Au retour, le départ de Paris Austerlitz aura lieu le Mercredi 19 Juillet à 2 h. 45 du soir.
PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)
 De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris (Austerlitz), 2^e cl. 45 fr. ; 3^e cl. 31 fr.
 D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours de Pile et stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2^e cl. 41 fr. ; 3^e cl. 29 fr.
 De Villefranche du Périgord, St-Cirq-Madelon, Cazoules, Creysse, Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressegue, Musidan, Scoubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, St-Pardoux-la-Rivière, Eyzrac, St-Aulaire, Coubjours, La Croix-Rouge, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris (Austerlitz), 2^e cl. 33 fr. ; 3^e cl. 23 fr.
 La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 Juillet à 6 heures du soir.

Fête Nationale du 14 Juillet 1905
 Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour
 A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1905, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 7 au lundi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mardi 18 juillet.
 Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE
 BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS
 Directeur: **P. GARNAL**
 Pharmacien de 1^{re} Classe
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE
 pour la préparation des ordonnances
Médicaments de premier choix

VIN TONIQUE
 au Formiate de Soude
 Le plus puissant reconstituant du système nerveux et des tissus musculaires
 LE FLACON: 3 FR. 50

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'huile de Foie de Morue demander
LA PHOSPHIODE
 remplace avantageusement l'huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.
 Prix: Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50
Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

RELATIONS PARIS-BARCELONE
 PAR TRAIN RAPIDE BI-HEBDOMADAIRE
 Trajet direct en Sleeping-car 19 h. 3/4 à l'aller et 20 h. 1/2 au retour
 Dans le but de faciliter les relations entre la France et l'Est de l'Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et la Compagnie Internationale des wagons lits a organisé un service direct par trains rapides de Paris à Barcelone et vice-versa, via Toulouse et Narbonne.
 Départ de Paris (Quai d'Orsay) les mercredis et samedis; départ de Barcelone les dimanches et jeudis suivant l'horaire ci-après:
 Paris quai d'Orsay... départ. 7 h. soir.
 Paris Austerlitz... départ. 7 h. 9 —
 Narbonne... arrivée. 8 h. 53 mat.
 Narbonne... départ. 9 h. 8 —
 Barcelone... arrivée. 2 h. 48 soir.
 Barcelone... départ. 1 h. 50 soir.
 Narbonne... arrivée. 7 h. 36 —
 Narbonne... départ. 8 h. 13 —
 Paris Austerlitz... arrivée. 10 h. 24 mat.
 Paris Quai d'Orsay... arrivée. 10 h. 33 —
 Le supplément à percevoir pour le parcours total Paris-Barcelone ou vice-versa en sleeping-car est de 46 f. Ce supplément est réduit pour les parcours intermédiaires.
 La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

A Cahors le 10 Juillet
PENDANT UN JOUR SEULEMENT
 2 Représentations identiques à 2 h. et à 8 h.
 Les portes ouvriront 1 heure à l'avance, c'est-à-dire à 1 heure et à 7 heures. — Grand Concert.
 Promenade par notre Musique militaire.

MAGGADDON

L'Empereur des Impresarios des Deux Mondes
 Directeur du plus Grand Cirque de l'Univers
 Arrive en notre Ville à la tête de sa colossale et luxueuse entreprise de délassements olympiques



Il donne beaucoup plus encore qu'il ne promet
 Il ne présente que des attractions sensationnelles
 Tous ses Artistes sont les Rois incontestés de leur Art
 Il veut que vous gardiez éternellement le souvenir de son nom

MAGGADDON

PRIX DES PLACES: 1 50, 2 50, 4 et 5 francs. — Les Enfants
 payent 1/2 place, s'ils ont manifestement moins de 10 ans, excepté aux places à 1,50
POUR ÉVITER L'ENCOMBREMENT: On peut prendre d'avance des billets numérotés à 4 et à 5 francs le jour de représentation à partir de neuf heures du matin, à la Librairie GIRMA, 24, Boulevard Gambetta, Cahors.
SARLAT, 9 Juillet. — FIGEAC, 11 Juillet.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10
LES OUBLIETTES
 DU
VIEUX LOUVRE
 PAR
 Henri AUGU
 V
 Les mystères du vieux Paris
 Ces hommes paraissent être de véritables truands, c'est-à-dire des membres de la grande association des gueux ou mendiants, appelés aussi « balistres ».
 L'étudiant se souvient qu'il y avait, tout près, une des nombreuses Cour des Miracles, servant de repaire aux sujets du Ragot ou Grand Coëstre, chef suprême des archi-supplés, malingreux francs mitous et autres.
 Quels rapports pouvait donc avoir avec les truands cet homme au parler si élevé, aux manières si graves et si nobles qui venait justement de la délivrer des mains de deux bandits de même espèce?
 La surprise clouait Marcel au sol, autant que la curiosité.
 Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Il résolut d'épier les démarches du mystérieux docteur noir et d'étudier quelques-unes de ses relations, avant de se livrer à lui, bien qu'une voix secrète lui dit qu'il pouvait avoir confiance.
 Marcel ne pouvait rien tenter cette nuit-là, ni pour la livraison de son bien-faiteur, dont s'occupait du reste son frère de lait Jehan en compagnie de Thomas le marinier, ni pour celle de Marie, dont il ignorait le sort.
 L'heure du couvre-feu n'était pas arrivée.
 Il y avait encore du monde sur le pavé des rues: bourgeois, miliciens et écoliers. Il n'avait donc rien à craindre, bien qu'il fût privé de sa dague.
 Il en était là des réflexions et, retiré sous une porte, il observait le cabaret sans qu'on pût l'apercevoir, lorsqu'il en vit sortir un homme à la taille athlétique.
 Le colosse était revêtu d'habits de gentil homme fripés et déchirés, mais, bien qu'aviné, il paraissait s'efforcer de les porter le plus majestueusement possible.
 Devant lui, les truands s'inclinèrent et celui qui avait été le chercher à l'intérieur, lui montra le docteur noir qui attendait.
 Le nouveau venu salua à son tour avec déférence, tout en trébuchant sur son épée qui s'était embarrassée dans

ses jambes.
 Le docteur noir l'entraîna dans la ruelle où Marcel se tenait caché, et l'ayant mené jusque vers l'endroit où gisaient les deux coupe-jarrets, il lui demanda:
 — Reconnaissez-vous ces deux hommes?
 Le géant examina un instant les coquins.
 — Ce sont, répondit-il des « mauvais garçons » de la bande du capitaine. La Bourrade.
 — Le Grand Coëstre a-t-il pouvoir sur ce capitaine?
 — Oui et non.
 — Expliquez-vous.
 — Nous nous assistons mutuellement.
 — A-t-il plutôt besoin de vous que vous n'avez besoin de lui?
 Le Grand Coëstre se redressa fièrement pour répondre:
 — S'il faisait quelque chose qui me déplût, vingt-quatre heures après, sa bande aurait cessé d'exister.
 — En ce cas, écoutez-moi!
 Et le docteur noir parla à voix basse au colosse en regagnant la rue de la Tixeranderie.
 De sa cachette où grâce à la pénombre il ne pensait pas pouvoir être remarqué, l'écolier distingua son nom prononcé par l'étranger au moment où celui-ci passait devant lui avec le Grand Coëstre.

A deux pas il les vit s'arrêter de nouveau et entendit le chef des truands demander au docteur noir:
 — Me donnerez-vous enfin de cette poudre merveilleuse?
 — Quand je serai arrivé à mon but, répondit l'étranger.
 — Sera-ce bientôt?
 — C'est le secret du diable.
 Marcel tressaillit.
 Le docteur noir avait accompagné ces mots d'un ricanement sinistre.
 Il avança la tête et regarda.
 Comme auparavant la lune éclairait le visage du docteur noir.
 Ses traits avaient cette expression diabolique qui avait tant frappé l'écolier devant la porte de maître Ambroise.
 C'était même pis encore. On eût dit Satan en personne.
 Un instant après le Grand Coëstre rentrait dans le cabaret à la porte duquel il faillit tomber en se heurtant contre un cul-de-jatte qui se traînait le long du ruisseau.
 — La charité, s'il vous plaît! implora le pâtre.
 Le roi des truands poussa un effroyable jurément, et lançant un coup de pied au malingreux, il lui cria rudement:
 — Ne me reconnais-tu pas, failli chien?
 En un clin d'œil, le prétendu cul-de-jatte fut debout, pour se sauver à toutes

jambes.
 Le docteur noir s'était dirigé vers une rue voisine qui conduisait aux Marais.
 Marcel le suivit à distance. Après plusieurs tours et détours, il le vit s'arrêter devant un couvent, où il sonna.
 Bientôt le guichet s'ouvrit, et l'étranger jeta ce nom au frère portier.
 — Le prieur dom Bernard!... Je l'attends.
 Quelques minutes après apparut un moine blanc, de l'ordre des Bénédictins.
 Où en êtes-vous? demanda le religieux dès qu'il eut reconnu le docteur noir.
 En même temps il lui prit familièrement le bras pour arperter la rue.
 — Rien encore, répondit l'étranger.
 — Le roi!
 Impossible de l'approcher. Il se méfia du connétable, qui seul lui avait parlé de moi. Entre nous, père Bernard, il a raison.
 — Oui, le comte de Saint-Pol joue un rôle qui pourrait bien le mener où il ne voudrait pas. Déjà son affaire avec Charles le Téméraire... Il paraît qu'il se tourne maintenant vers le roi anglais.
 — Le connétable, est ambitieux. Je caresse ses rêves, il le faut.
 — Sans doute, il faut réussir.
 — Ou il triomphera, ou il succombera, S'il arrive à son but, je le tiens par son côté faible, et nous triompherons avec lui.
 — Mais s'il succombe.

— J'aviserais... En attendant il peut parvenir à nous faire gagner notre cause auprès du roi.
 — Avez-vous conféré avec ceux de l'Université?
 — Je crois enfin y avoir conquis deux amis. Tous les autres voudraient me voir brûler vif.
 — Docteur, prenez garde.
 — Qui n'ose rien n'a rien.
 — Et « il faut instruire et éclairer les hommes ».
 — C'est la devise de notre savante congrégation.
 — Aussi vous aiderons-nous de tout notre pouvoir.
 — Puis-je, en cas de besoin, vous demander aide également pour quel qu'un à qui je m'intéresse?
 — Notre maison est à sa disposition. — Veuillez m'écouter.
 Derrière la borne d'un hôtel, l'écolier avait entendu tout ce colloque.
 De nouveau, tandis que le docteur et le bénédictin passaient devant sa cachette, le premier prononça le nom de Marcel.
 Puis, à quelques pas, le mystérieux étranger prit congé du prieur, en s'écriant de sa voix pure et sonore:
 — Fiat lux! Il faut que la lumière se fasse! Dieu nous aidera.

(A suivre.)